



L'édito

La crise sanitaire que nous venons de traverser nous a tous profondément bouleversés. Complexe, cette période particulière nous éloigne physiquement tout en nous donnant profondément l'envie de resserrer le lien avec vous. Jusqu'à présent, cela s'est notamment traduit par une campagne d'appels auprès de nos aînés, des équipes mobilisées et à votre écoute au quotidien par téléphone et par email, une communication renforcée par des moyens dématérialisés. **C'est dans un respect et une bienveillance partagés que nous vous assurons la meilleure continuité de service possible.**

Cette période a également remis au premier plan le besoin fondamental de disposer **d'un logement adapté et confortable afin de bien y vivre**. Aussi, notre Plan Stratégique Énergétique va démarrer à point nommé. Fruit d'un long travail de nos équipes, il sera lancé dans quelques mois. Les locataires de plus de 1700 logements pourront ainsi bénéficier de travaux visant à **optimiser la performance énergétique de leur habitat**.

Nous savons à quel point certains d'entre vous les attendent. Nos équipes sont heureuses de pouvoir enfin les réaliser.

Enfin, parce que vous dites majoritairement de nos services qu'ils sont agréables et courtois, nous avons voulu vous montrer, à travers cette nouvelle formule de **la locat'R**, qu'entre un locataire et un bailleur, **il s'agit avant tout d'une relation humaine...**

Cécile Ragonneau
Directrice de la Clientèle et de la Proximité

Sommaire

- **Le Plan Stratégique Énergétique** : échéance et déroulement 2
- **Une reprise progressive** des activités 2
- **Les beaux-jours sont là** : attention au coup de chaud ! 3
- **Paroles de locataires** : nos aînés témoignent 3
- **Après le confinement et le ménage de printemps, que faire de mes déchets et encombrants ?** 4

Le Plan Stratégique Énergétique

Échéance et déroulement

Qu'est-ce qu'un Plan Stratégique Énergétique ?

Le Plan Stratégique Énergétique (dit PSE) est un document qui détermine les orientations de travaux sur un patrimoine immobilier. Le PSE a pour objectif d'améliorer l'état des logements les plus énergivores.

Pourquoi le mettre en place ?

Vendée Logement a construit son PSE en 2019 afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité de ses logements en terme de classe énergétique
- Optimiser la connaissance de son parc immobilier (systèmes énergétiques, caractéristiques des bâtiments, spécificités d'entretien...)
- Définir une stratégie de rénovation de ses logements
- Planifier les travaux de rénovation pour la prochaine décennie

• Permettre aux locataires de gagner en consommation d'énergie et en confort de vie

• Réduire les inégalités par la baisse des dépenses énergétiques

Comment savoir si mon logement est concerné par la rénovation énergétique ?

Une étude du patrimoine locatif de Vendée Logement a été réalisée par ALTEREA, une société nantaise spécialisée dans la transition énergétique et écologique des bâtiments. Son travail a permis d'identifier plus de 1700 logements considérés comme énergivores dans notre patrimoine de près de 7000 logements familiaux. Ces logements possèdent une étiquette énergétique marquée E, F ou G. Pour Vendée Logement, l'objectif est d'atteindre au minimum l'étiquette D pour l'ensemble de

son parc locatif. Les travaux, qui seront prochainement engagés pour une durée de 4 ans sont estimés à 15 M€.

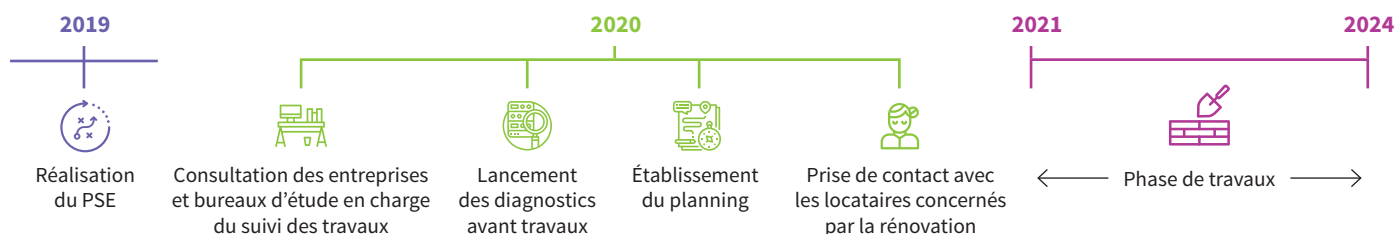
Le délai de mise œuvre d'un Plan Stratégique Énergétique est long. En 2020, Vendée Logement esh consultera des bureaux d'étude, des entreprises et des artisans afin de sélectionner les professionnels qui effectueront ces travaux de

**“ rénover
énergétiquement
plus de 400 logements
par an ”**

rénovation. Un planning sera ensuite établi. Les travaux s'échelonneront entre 2021 à 2024. Le but de Vendée Logement est de rénover énergétiquement plus de 400 logements par an.

Si votre logement est concerné par un projet de rénovation énergétique, nos équipes vous contacteront d'ici le 1^{er} trimestre 2021 afin de vous préciser la nature des travaux qui seront menés et et les délais d'intervention.

La mise en œuvre du PSE dans le temps :



Une reprise progressive des activités

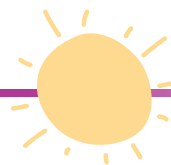


Durant le confinement, **nos équipes sont restées mobilisées pour répondre au mieux à vos demandes techniques et poursuivre l'activité locative.** Retour en quelques chiffres sur cette période si particulière :

- **5 commissions** d'attributions logements (CAL) réalisées en visioconférence
- **Plus de 50 logements attribués**
- **181 dossiers présentés** lors des CAL
- **270 sollicitations techniques** enregistrées auprès du Centre de Contact Technique

Depuis le 11 mai, les chantiers de construction reprennent petit à petit notamment à Chanverrie, La Chaize-le-Vicomte et à Aizenay. Un travail important de préparation s'est révélé nécessaire afin de sécuriser les chantiers et prendre en compte toutes les mesures sanitaires en vigueur.

Récemment, nos équipes ont remis les clés de plusieurs logements dans la nouvelle résidence « Les Prés de la Claie » au Château d'Olonne.



Les beaux-jours sont là : attention au coup de chaud !

L'été est là et les belles journées ensoleillées sont de plus en plus nombreuses. Même si le soleil est agréable, nous devons tous rester vigilants en période de fortes chaleurs, et veiller plus particulièrement aux personnes fragiles. Voici quelques conseils pour vous aider à mieux supporter la chaleur.

• Hydratez-vous régulièrement

Lorsqu'il fait chaud, il est important de boire de l'eau toutes les heures. Évitez les boissons sucrées (jus de fruits, sodas...) et les boissons alcoolisées.

• Rafraillez votre corps

Prenez des douches tièdes. Le corps n'apprécie pas les forts contrastes de température. Une douche à température modérée vous aidera à vous rafraîchir. Utilisez également des brumisateurs ou un linge humide. Dans la mesure du possible, limitez les efforts physiques. Reportez vos séances de sport pendant les heures les plus fraîches (tôt le matin ou tard le soir).

• Mangez suffisamment

Pour éviter les coups de mou, pensez à manger suffisamment. Lorsqu'il fait chaud, notre appétit se réduit mais il est important de ne pas sauter de repas. Profitez de la belle saison pour déguster des fruits et légumes frais, riches en

fibres, en vitamines et en eau.

• Prenons soin les uns des autres

Pendant cette période, l'entraide est essentielle ! Assurez-vous que vos proches et que vos voisins se portent bien. Les personnes les plus à risques sont les personnes âgées, les femmes enceintes, les nourrissons, les personnes travaillant à l'extérieur... Si vous constatez qu'une personne souffre de déshydratation ou d'un coup de chaleur, composez le 15, donnez-lui de l'eau et placez-la à l'ombre en attendant les secours.

Dans le cadre du Plan Canicule, les personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées sont invitées à s'inscrire auprès de leur mairie pour bénéficier d'un suivi personnalisé.

• Restez au frais

Dans la mesure du possible, privilégiez les lieux frais. Fermez les fenêtres et vos volets le jour pour garder votre intérieur frais. Les températures baissent en soi-

rée, n'hésitez pas à ouvrir les fenêtres à ce moment-là pour aérer et ventiler vos pièces.

Pour faire baisser la température, vous pouvez également passer une serpillière mouillée sur votre sol. Pensez également à étendre votre linge à l'intérieur ! En s'évaporant de vos vêtements, l'humidité rafraîchit vos pièces. Si vous disposez d'un ventilateur, attention à ne pas le mettre directement face à vous. À la longue, vous risquez de prendre froid et d'attraper un rhume !

Éteignez vos appareils électriques (télévision, ordinateur...). Ces derniers dégagent beaucoup de chaleur et augmentent la température. N'oubliez pas d'éteindre les lampes également. Privilégiez les ampoules LED aux ampoules halogènes qui dégagent de la chaleur. De plus, les ampoules LED consomment moins d'énergie !



PAROLES DE LOCATAIRES

Nos aînés témoignent

A vous la parole ! Chers locataires, cette rubrique vous est dédiée. Dans ce nouveau format de **la locat'R**, nous avons souhaité vous donner la parole. Vous désirez nous faire part de **vos expériences avec nos équipes, d'une situation insolite dans votre logement, d'une initiative solidaire entre voisins ou tout simplement témoigner sur votre vie quotidienne dans votre collectif ou votre quartier ?**

Écrivez-nous à l'adresse suivante : **paroles-locataires@cie-logement.fr** et nous vous consacrerons un article lors des prochains numéros.

Attention, cette adresse n'a pas pour but de collecter les réclamations techniques ou administratives. Pour toute demande technique, adressez-vous au CCT au 02 51 450 450 ou à votre Chargé(e) de Clientèle.

Dans ce premier « Paroles de locataires », nous mettons en lumière nos aînés. Pendant le confinement, Elodie

et Alice, Chargées de clientèle, ont téléphoné chaque semaine à l'ensemble de nos locataires les plus âgés. Un moment d'échange, de proximité et de complicité avec nos aînés qui ont apprécié recevoir leurs appels.

« Je vais bien malgré l'isolement dû au confinement. Heureusement, j'ai la visite d'une aide à domicile pour faire mes courses et mon ménage. Nous prenons le temps de discuter. Et mon téléphone me permet d'appeler mes amis. » Rolande

« Mon moral est bon, mon fils habite tout près de chez moi donc en passant chercher mon pain je passe le saluer par la fenêtre. » Marthe

« Ma famille vit en région parisienne. Avec ce virus, ce n'est pas une période facile. Ils prennent régulièrement de mes nouvelles mais je suis content de vous avoir au téléphone. Rappelez-moi avec plaisir. » Stéphane

« Je me sens bien. Je suis chez moi. Tous les jours, j'appelle ma voisine pour prendre de ses nouvelles et discuter un peu. Nous passons le temps. Mon petit-fils fait mes courses et les dépose devant ma porte. » Marie-Andrée



Après le confinement et le ménage de printemps, que faire de mes déchets et encombrants ?



Comme beaucoup de personnes, vous avez profité du confinement pour effectuer un grand ménage de printemps dans votre logement ? Attention, les encombrants ne doivent pas être déposés n'importe où ! Vous avez trié, rangé, nettoyé mais vous ne savez pas où déposer vos « déchets » ? Cet article est fait pour vous !

• **Les déchets verts :** tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages, les déchets peuvent vous servir de compost ! Si vous souhaitez vous en débarrasser, utilisez les services de votre déchetterie communale. Rapprochez-vous de votre mairie en cas d'incapacité pour vous déplacer ou transporter les déchets. Certaines communes proposent gratuitement un service de ramassage.

• **Les vêtements et chaussures :** avant de les jeter, pensez à faire profiter votre entourage des vêtements que vous ne portez plus. Vous pouvez également les donner au Secours Populaire, à Emmaüs ou à La Croix Rouge. Enfin, vous pouvez déposer vos vieux vêtements dans les bornes de collecte « Le Relais ».

Pour cela, placez les vêtements dans des sacs fermés (50 litres maximum). Les vêtements peuvent être troués mais ils ne doivent pas être mouillés ou sales. Pour les chaussures, pensez à les lacer ou les attacher ensemble pour éviter qu'elles ne se perdent durant le transport.

• **Pour les livres et le matériel scolaire :** rapprochez-vous des écoles ou structures scolaires de votre ville. Certains livres leur seront peut-être utiles ! De plus en plus de communes installent des boîtes à livres, des aficionados de la lecture seront sûrement heureux de profiter des livres dont vous ne voulez plus. Vous pouvez aussi revendre vos livres sur internet (Leboncoin, Momox, Bebertweb...) ou lors d'une brocante. Pour le matériel scolaire, pensez aux associations caritatives ou à Emmaüs, La Croix Rouge et le Secours Populaire. Parlez-en autour de vous, vos proches pourront peut-être vous aider !

• **Pour les ampoules, les piles, les batteries et le matériel électronique :** les grandes surfaces collectent généralement

ces déchets pour les envoyer en filière de recyclage. Attention, certaines ampoules ne peuvent pas être recyclées. C'est notamment le cas pour les ampoules à filament ou halogènes qui doivent être jetées dans les ordures ménagères une fois usées. Pour les piles, de nombreux bacs de recyclage sont à votre disposition dans les grandes surfaces et les commerces. Retrouvez les points de collecte de votre ville sur : www.jerecyclemespiles.com. Pour le matériel électronique, pensez à demander à votre entourage ! Les vieux téléphones peuvent être repris dans les boutiques de téléphonie ou d'opérateur mobile. Pour vos cartouches d'encre usagées, vous pouvez les rapporter dans la boutique où vous les avez achetées. Certaines les rachètent ou vous font bénéficier d'une remise.

L'astuce de Pauline

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies de journaux et prospectus non désirés.

Si vous souhaitez vous en débarrasser, ne les jetez pas n'importe où. Le papier est entièrement recyclable !

Déposez vos journaux, magazines et vieux prospectus dans des bornes de collectes prévues à cet effet.

Conservez tout de même quelques exemplaires qui sauront vous être utiles en cas de déménagement (protection de vos meubles et objets personnels) ou en cas de travaux (peinture...)

Si vous ne souhaitez plus recevoir de prospectus ou publicités, apposez un « Stop Pub » sur votre boîte aux lettres. Appelez votre Communauté de Communes pour vous en procurer un.



Vendée Logementesh

www.vendee-logement.fr

Les Sables d'Olonne - 02 51 45 23 01
Fontenay-le-Comte - 02 51 45 23 02
Les Herbiers - 02 51 45 23 03
Challans - 02 51 45 23 04
La Roche-sur-Yon - La Gênerauidière - 02 51 45 23 05